

### Première scolarisation à Nouvoitou ou Première utilisation des services périscolaires

Votre enfant effectue sa première rentrée scolaire sur la commune. Afin qu'il puisse être pris en charge par nos services vous devrez procéder aux <u>inscriptions obligatoires</u> pour le restaurant scolaire, la garderie des écoles publiques, le centre de loisirs.

#### Comment puis-je inscrire mon/mes enfant(s)?

Le portail famille vous permet d'effectuer en ligne vos réservations et de dématérialiser toutes les démarches nécessaires pour l'utilisation des services.

Ainsi, vous pourrez gérer vos informations personnelles, consulter/télécharger/payer vos factures, communiquer directement avec le service éducation depuis votre espace messagerie. Et enfin procéder à vos inscriptions, toutes les inscriptions ont un caractère obligatoire et soumis à pénalité dans le cas contraire.

<u>Un seul préalable</u>: Avoir retourné par mail <u>secretariatenfance@nouvoitou.fr</u> ou en format papier à l'accueil de la mairie pour mi-juin ou 15 jours avant la première venue de votre enfant (en cas de déménagement), l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de votre dossier d'inscription que vous trouverez ci-joint. Nous pourrons ensuite vous ouvrir un compte famille.

Lors de la création de votre compte, vous recevrez un mail de confirmation à l'adresse mail du responsable 1 fourni dans le dossier ci-joint. Celui-ci pourra être modifié à votre convenance.

Il est à noter qu'il faut quelques jours de traitement pour l'activation de votre compte. Vous pourrez dès lors procéder aux réservations en ligne sur le portail famille de Nouvoitou: https://nouvoitou.portailfamille.net

#### Le Dossier

Nous vous remercions de bien vouloir veillez à prendre connaissance des informations ci-dessous :

Les documents à joindre en complément de ce dossier sont :

□ U	ne copie	intégrale du	livret de fai	mille pour un dossier d'entrée à l'école publique
□ U	n justific	catif de dom	icile de moins	s de 3 mois (ou doc justifiant arrivée sur la commune)
	<b>.</b>			

- □ La fiche « renseignement famille »
- □ <u>La fiche « renseignements enfant »</u>

□ <u>La fiche « Autorisation de consultation de quotient familial CAF/MSA »</u>: Cette fiche sans limite de validité est à remplir uniquement par les familles affiliées en Ille-et-Vilaine et dont le quotient familial est inférieur à  $1700 \in$ . Si vous êtes affilié aux autres régimes ou vous ne souhaitez pas donner leur autorisation, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir en septembre de chaque année une attestation de quotient.



A remplir uniquement lors de la 1<sup>ère</sup> inscription.

□ <u>La « Fiche sanitaire de liaison »</u>: Cette fiche est à remplir pour chacun de vos enfants et à renouveler chaque année scolaire. Vous devrez nous les retourner au plus tard mi juin de chaque année scolaire. Veillez à bien remplir et signer tous les éléments demandés.

□ <u>Compléter les autorisations et autres informations obligatoires</u> sur votre compte portail famille dans « ma famille » et « gérer les autorisations »

Pour toute information ou si vous souhaitez être accompagné pour vos premiers pas sur le portail, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services au 02.99.37.42.71.

#### Notice inscription scolaire des élèves TPS ou en PS du Chêne Centenaire

#### Portes Ouvertes du chêne Centenaire : 12 Mai 2023 de 16h30 à 19h

Les dossiers sont à rendre du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Mai 2023 sur présentation du dossier dûment complété et retourné par mail : <u>secretariatenfance@nouvoitou.fr</u> ou en format papier à l'accueil de la mairie.

Afin que vous puissiez connaître les étapes d'étude de votre dossier et le niveau de classe de votre enfant à la rentrée en fonction de sa date de naissance, merci de consulter les éléments ci-dessous :

- 1) Votre enfant est né en 2020 : Si votre enfant n'est pas encore scolarisé, il fera sa rentrée en Petite Section en septembre. Une fois votre dossier rendu, vous pouvez prendre contact avec la directrice d'école du Chêne Centenaire : Mme EL HIMER, de préférence par mail ecole.0352056v@ac-rennes.fr ou au 02 99 37 42 70
- 2) <u>Votre enfant est né en 2021</u>: Les dossiers sont attendus entre le <u>1 Avril et le 31 Mai 2023</u> sur présentation du dossier dûment complété et retourné par mail : <u>secretariatenfance@nouvoitou.fr</u>



A réception de votre dossier, celui-ci est mis sur liste d'attente pour être étudié lors de la commission TPS de début juin. En effet, la capacité d'accueil des Toute Petite Section est très limitée, en conséquence, chaque année, une commission entre l'école et le service éducation a lieu pour définir le nombre de places disponibles en fonction des effectifs des classes. Une fois le nombre de places connues, une étude de chaque dossier

sera réalisée, les critères retenus au-delà de la capacité d'accueil :

- Age de l'enfant : L'enfant le plus âgé
- Acquisition de la propreté

Les réponses aux familles qui se sont préinscrites auront lieu le même mois.

Il pourra faire sa rentrée en Toute Petite Section en janvier 2024, selon les conditions énumérées ci-dessus. En effet, la capacité d'accueil des enfants de Toute Petite Section est très limitée. En conséquence, les enfants accueillis seront les plus âgés.

\*\*\*\*\*

<u>Pour tous les autres cas, votre enfant est né en 2019 ou avant :</u> Il fera sa rentrée en septembre, s'il est déjà scolarisé au Chêne Centenaire, aucune démarche n'est nécessaire. Dans le cas contraire, il faudra présenter en plus des pièces demandées un certificat de radiation de son ancienne école. Une fois votre dossier rendu, vous pouvez prendre contact avec la directrice d'école du Chêne Centenaire : Mme EL HIMER, de préférence par mail <u>ecole.0352056v@ac-rennes.fr</u> ou au 02 99 37 42 70.



#### Fiche Renseignement pour la création d'un « compte Portail famille » pour l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires

à retourner à l'adresse mail secretariatenfance@nouvoitou.fr ou en format papier à l'accueil de la mairie avec les documents nécessaires

(Remplir <u>en majuscule</u> )	Parents ou personnes ayant la responsabilité légale des enfants					
( - p <u> </u>	Responsable 1	Responsable 2				
	O Monsieur O Madame	O Monsieur O Madame				
CIVILITE /NOM / PRENOM des responsables légaux	Nom de jeune fille:					
LIEN PARENTAL/ QUALITE	□Père □Mère □Autre (préciser):	□Père □Mère □Autre (préciser):				
Situation familiale	□Célibataire □Marié(e) □Pacsé(e) □Concubin(e) □Divorcé(e) □Veuf (v □Famille monoparentale	□Célibataire □Marié(e) □Pacsé(e) □Concubin(e) □Divorcé(e) □Veuf (ve) □Famille monoparentale				
Adresse postale	□ Nouvoitou □ Autre:	□ Nouvoitou □ Autre:				
Numéro de téléphone						
Adresse mail (obligatoire)						
Régime	□ CAF □MSA □ SNCF	□ CAF □MSA □ SNCF				
Kegime	□ <b>Autres</b> (préciser) :	□ Autres (préciser):				
Vous joindre au travail (en cas d'urgence) Nom de l'employeur et téléphone de votre poste						
Organisme/ N° Assurance scolaire N° de téléphone	Organisme :					
Fait le / / 202	, A	/ / 20, A				
Signature du responsable 1		ure du responsable 2				



## Fiche de Renseignements Enfants

Nom et	Prénom de	e l'Enfar	nt N°1 :	No	om et l	Prénom de l'E	nfant N°2 :
École: O Maternelle/Primaire Chêne Centenaire O Maternelle /Primaire Saint Martin  Classe 2023-2024:  Date de naissance:				École: O Maternelle/Primaire Chêne Centenaire O Maternelle /Primaire Saint Martin			
				Classe 2023-2024:			
Sexe : O F					xe : <b>O</b> F C		
	A	llergies	(asthme, allergies mé	dicamen	teuses, alle	ergies alimentaires)	
	Aller	gie	Type d'allergi	e	PAI	Commer	ntaires
Enfant n°1							
Enfant n°2							
			Régimes Alir	mento	ires		
		Ré	gime Alimentaire			Commentaires	
	Enfant n°1						
	Enfant n°2						
Auti	res Personne	es à cont	acter en cas d'	urgeno	<b>:e</b> , bénét	iciant de l'accord de	es 2 parents
	Noms - Prénd	oms	Télé	éphone :	1	Téléphone 2	Lien de famille
	_		<b>\</b>				
Autres						énéficiant de l'acco	·
	Noms - Prénd	oms	Télé	éphone í	L	Téléphone 2	Lien de famille

Conformément à la <u>loi « informatique et libertés »,</u>
vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les
faire rectifier en vous adressant au :
Service éducation, mairie de Nouvoitou
3 Place de l'église - 35410 Nouvoitou
secretariatenfance@nouvoitou.fr Tél : 02 99 37 42 71

Signature du (des) représentant(s) légal(aux)

/ 202...,

/

Fait le

Α



#### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Code De l'action Sociale et des Familles

N° 10008\*02

## **FICHE SANITAIRE DE LIAISON**

1 – ENFANT						
NOM :						
PRÉNOM :						
DATE DE NAISSANCE :						
GARÇON 🗖	FILLE 🗖					

DATES ET LIEU DU SEJOUR Nouvoitou:

Année 2022/2023 + Vacances

2 - VACCINATIONS (Indiquer uniquement les dates des vaccinations en vous référant au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS
Diphtérie				Méningeocoque C			
Tétanos				Coqueluche			
Poliomyélite				Haemophilus B			
Ou DT polio				Pneumocoque			
<b>Ou</b> Tétracoq							
Hépatite B				BCG (recommandé)			
Rubéole-Oreillons-Rougeole				Autres (préciser)			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION: LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

#### 3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui 🚨 non 🚨

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?							
RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME	SCARLATINE			
oui non	oui non	oui non	ARTICULAIRE AIGÜ Oui non	oui non			
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS				
oui non	oui non	oui non	oui non				
ALLERGIES: ASTH	IME: oui 🗖 non 🗖		MEDICAMENTEUSES: oui ☐ non ☐				
ALIM	IENTAIRES: oui ☐ non ☐		AUTRES				
PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)							
P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui 🗖 non 📮 (joindre le protocole et toutes informations utiles)							

INDIQUEZ CI-APRÈS :	
LES <b>DIFFICULTÉS DE SANTÉ</b> (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUC, EN PRÉCISANT LES DATES ET LES <b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE</b> .	ATION)
	••••••
	••••••
4 - <b>RECOMMANDATIONS</b> UTILES DES PARENTS	
VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHI DENTAIRES, ETCPRÉCISEZ	
5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT	
NOM PRÉNOM	
ADRESSE	
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :	
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)	
Je soussigné,responsable légal de l'o déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessair l'état de l'enfant.	le cas
Date : Signature :	
A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES	
COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR DU SEJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES	
OBSERVATIONS	



# Autorisation de consultation «Plateformes CAF/MSA - Ille et Vilaine » pour bénéficier de tarifs dégressifs

La commune a mis en place une tarification dégressive selon le quotient familial applicable aux foyers nouvoitouciens (ne dépassant pas le quotient maximal de la dernière tranche). Ce quotient permet de bénéficier d'un tarif réduit sur les services périscolaires (restauration scolaire, garderies, études surveillées, accueils de loisirs). Le tarif appliqué pour l'année scolaire est révisé chaque année au regard de votre situation au mois de septembre uniquement.

Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la MSA d'Ille-et-Vilaine, le service est habilité à consulter directement votre quotient familial sur leur plateforme, dès lors que l'autorisation ci-dessous est complétée et signée.

Pour faciliter vos démarches, **cette autorisation n'a pas de limitation de durée**. En effet, celle-ci vaut tacite reconduction pour chaque année scolaire, sauf mention contraire de votre part.

Pour les familles disposant de comptes séparés, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir un numéro allocataire pour chaque foyer.

Veillez à vous assurer que votre dossier est intégralement à jour auprès de l'organisme CAF et/ou MSA (revenus, situation, nombre d'enfants à charge, ...). Tout changement significatif, qui interviendrait en cours d'année, doit être signalé au service au plus vite, accompagné de l'attestation du nouveau quotient. Le nouveau quotient sera pris en compte à partir de sa réception uniquement.

□ Si votre quotient est supérieur à 1700 €, la tarification maximale s'applique, vous ne bénéficiez pas de tarif dégressif. Aussi, vous n'avez pas besoin de remplir cette autorisation ou de fournir une attestation de quotient.

Pour tout renseignement à ce sujet, n'hésitez pas à vous rapprocher du service.

		Coupon à nous retourner	
Le(s) sc	oussigné(s), Mada	ame et (/ou) Monsieur,	
	Famille :		
	Enfants :		
	· · · · ·	nnel administratif habilité, à consulter directement le quotient familial auprès de la plate	eforme

(cocher celle qui convient) afin d'appliquer la tarification adéquate aux différents services :

CAF d'Ille et Vilaine (7 chiffres)

MSA d'Ille et Vilaine

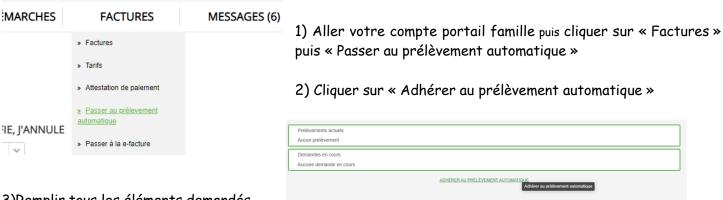
LI CAF d'Ille et Vilaine (7	cnittres)	□ <u>IVISA d'Ille et Vilain</u>
Nom /Prénom de l'allocataire :		
N° d'allocataire d'Ille et Vilaine		
A	, le / / 202	
	,,,	

Signature du (des) représentant(s) légal (aux) mention « Lu et approuvé »

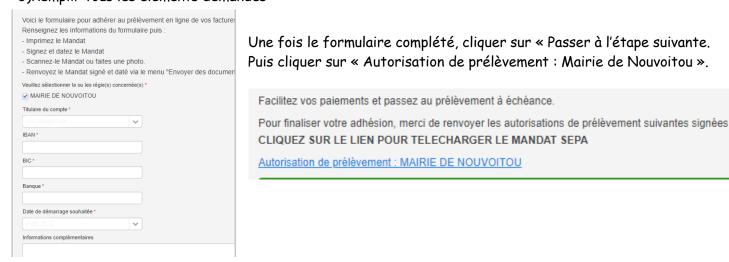


#### Demande de mise en place du prélèvement automatique

Pour simplifier vos démarches pour régler vos factures, vous avez la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique, si vous le souhaitez, voici la démarche à effectuer :



#### 3)Remplir tous les éléments demandés



- 4)Votre mandat SEPA est généré avec vos données, vous devrez ensuite le télécharger en cliquant sur la flèche en haut à droite.
- 5) Fermer le document puis Compléter et signer le mandat de prélèvement pour Imprimer ou prendre en photo ce même document rempli pour le joindre à votre demande Mandat Signé
- 6) Cliquer sur « Transmettre l'autorisation de prélèvement » puis sélectionner le Sélectionnez le mandat signé fichier à nous transmettre puis « envoyer ». Effectuer la même opération pour Le transfert est terminé TRANSMETTRE MON RIB envoyer le rib.

**ENVOYER** 

Lorsque vous avez transmis vos éléments, apparaissent « Autorisation transmise » et « RIB transmis »

Si, dans votre demande, aucun de ces deux messages n'apparaissent, c'est qu'une étape a été oubliée. Dans ce cas, merci de bien vouloir recommencer la procédure.

En cas de difficulté, nous restons à votre disposition pour vous guider par téléphone au 02 99 37 42 71.